

LE PEUPLE DE LYON



ABONNEMENTS

Un an 6 fr. | Six mois 3 fr.

(Les annonces se traitent à forfait)

Journal socialiste paraissant le Samedi

ORGANE des TRAVAILLEURS

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus. — Adresser les correspondances à M. le Directeur du PEUPLE

BUREAUX

120, rue Garibaldi, Lyon

Vente en gros : M^{me} Evrard, 23 rue Thomassin, Lyon

Les agenouillés du « Bloc » capitaliste

Comment on traite les délégués mineurs

LA SEMAINE COMIQUE ILLUSTRÉE A LA 4^{me} PAGE

MICHEL ET LE « PETIT LAPIN »



Une première exécution aux abords de la Gare
Gare à la deuxième!...

Le « Peuple » est COMPOSÉ et TIRÉ par des Ouvriers syndiqués,

Le Parti et la Congrégation

Le socialisme, tel que le conçoivent les socialistes conscients, implique forcément l'anticléricalisme. On ne peut pas être socialiste sans être, par cela même, profondément anticlérical, voire même antireligieux.

La religion, chaque religion, toutes les religions, c'est la résignation et l'acceptation de l'ordre des choses existant, établi par le Bon Dieu. Le socialisme, au contraire, c'est la révolte contre les iniquités de la société capitaliste actuelle et la négation de sa perpétuité et de son immuabilité.

Tout ceci tombe sous le sens, et il n'y a que ceux qui ne veulent pas voir — les roublards et les gens de mauvaise foi — et ceux qui ne peuvent pas comprendre — les ignorants et les imbéciles — pour venir contester ces vérités, dont la démonstration devrait être rendue tout à fait superflue, tellement elle ressort clairement de toute l'histoire et de toute l'action du véritable parti socialiste.

hostile aux idées et aux conceptions socialistes. Et ceux qui cherchent à atteler le prolétariat au char du Bloc et de la Défense républicaine ne sont que des traîtres à la cause socialiste et des imposteurs.

En effet, ce ne sont pas les cléricaux qui dirigent les destinées de la République et de la fameuse démocratie depuis la chute de l'ordre moral. A quoi ont servi les gestes violemment anticléricals de nos dirigeants républicains — opportunistes, radicaux, radicaux-socialistes, républicains-socialistes et socialistes participants — si ce n'est à maintenir toutes les injustices du régime capitaliste avec toutes ses turpitudes?

Et ne trouvez-vous pas, au contraire, que c'est avec cet anticléricalisme, inventé pour les besoins de la cause capitaliste et de ses intérêts de classe, que le bourgeois est arrivé à diviser le prolétariat français et à jeter la perturbation dans ses rangs? N'êtes-vous pas d'avis aussi que ce sont justement les banqueroutes successives et systématiques de toutes les fractions républicaines au pouvoir qui ont amené ces deux grands mouvements de recul politique : le boulangisme et le nationalisme?

Nos adversaires ont donc mauvaise grâce à nous accuser d'indifférence vis-à-vis de la forme républicaine et du cléricanisme. Ce sont là des affirmations mensongères. Seuls, les socialistes sont de vrais républicains, et ils l'ont prouvé à maintes reprises

différentes; et seuls, les socialistes sont des anticléricals sincères.

Mais, pour faire pièce aux manœuvres perfides de tous les soutiens du capitalisme, il est de toute nécessité de ne pas trop négliger, dans la propagande de recrutement socialiste, la question religieuse et anticléricalle, de la traiter dans toute son ampleur dans les milieux prolétariens et de substituer à l'anticléricalisme bourgeois étroit, hypocrite et trompeur, notre conception anticléricalle socialiste, seule efficace et sincère.

Et cela d'autant plus que notre programme minimum, parfaitement réalisable, de l'aveu même des radicaux, contient des articles qui ont trait justement à cette question brûlante et toute d'actualité. Nous avons toujours demandé la séparation des églises et de l'Etat, la suppression du budget des cultes et de l'ambassade au Vatican et, par dessus le marché, le retour à la nation des biens de main-morte, ce qui équivaut à la suppression de la Congrégation.

Nous croyons qu'il serait urgent pour notre Parti de choisir une plateforme susceptible de remuer profondément le prolétariat français tout entier.

Et il semble qu'il n'y ait pas de plateforme plus pratique et plus solide que la réalisation des retraites ouvrières — pour les vivants, cette fois — par la confiscation des biens de main-morte surtout.

Cela sera le meilleur moyen d'affir-

mer notre anticléricalisme socialiste et de mettre dans un bien cruel embarras nos ennemis de tout acabit.

D^r CHERECHEWSKI.

NOTRE PROCÈS

Le procès intenté par l'Éclairer et la Tribune au Peuple de la Loire viendra le 27 juillet, en même temps que le procès intenté par le citoyen Piger, député, à l'Éclairer.

Le Peuple de la Loire sera défendu par un des plus brillants avocats du barreau de Saint-Etienne, M^r Mulsant, qui a bien voulu accepter cette tâche.

M^r Mulsant est aussi, on le sait, l'avocat de Piger.

Nous publierons les plaidoiries in extenso de M^r Mulsant dans ces deux procès.

Le Comité de Direction.

Chansons

L'ANTHROPOPHAGE

As-tu le cœur bardé de fer? N'as-tu rien d'humain que la face? Es-tu de marbre, es-tu de glace? Alors, suis-moi dans mon enfer.

Je suis la vieille anthropophage Travestie en société, Vois mes mains rouges de carnage, Mon œil de luxure injecté. J'ai plus d'un coin dans mon repaire Plein de charognes et d'ossements, Viens les voir! j'ai mangé ton père Et je mangerai tes enfants.

Ici, c'est un champ de bataille: On a fauché pendant trois jours. La Faucheuse était la mitraille, Tous ces glaneurs sont les vautreurs, Le blé dans ces plaines superbes Etendait son jaune tapis... Affamés, triez pour vos gerbes Ces corps morts d'avec les épis.

Ceci, c'est la maison de filles, La morgue de l'amour malsain. Pour elle, écrémant les familles, Le luxe a racroché la faim. Vois, sous le gaz, la pauvre infâme Faire ses yeux morts agaçants, Rouler son corps, vautre son âme Dans tous les crachats des passants.

Voici les prisons et les bagnes, Les protestants par le couteau, Comptant leurs crimes pour campagnes, Et rasant avec le bourreau. Au bagne, on met l'homme qui vole Dès qu'il épelle seulement. Et quand il sort de cette école Il assassine couramment!

Entrons dans les manufactures: Les autres bagnes font moins peur. On passe là des créatures Au laminoir de la vapeur. C'est une force qu'on dépense: Corps, âme, esprit; reste un damné. Là, c'est la machine qui pense Et l'homme qui tourne engrené.

J'ai bien d'autres enfers encore. Veux-tu que j'ouvre les cerveaux. Le virus de l'ennui dévore La matrice de vos travaux. Veux-tu que j'ouvre l'âme humaine, Le muscle intime en est tordu, L'amour aigri qu'on nomme Haine, Y fait couler du plomb fondu.

Je suis la vieille anthropophage Travestie en société, Les deux masques de mon visage Sont Famille et Propriété. L'homme parqué dans mon repaire Manque à ses destins triomphants. Je le tiens, j'ai mangé son père Et je mangerai ses enfants.

Eugène POTTIER.

MOTS DE COMBAT

« La faim, voilà l'ennemi de la race humaine... »

« Tant que l'homme n'aura pas vaincu ce cruel et dégradant ennemi, les découvertes de la science n'apparaîtront que comme une ironie de son triste sort, comme le luxe d'une existence à laquelle il manque le nécessaire. »

Oscar COMETTANT.

...Consultez Malthus sur les dangers de la prolifération. Envoyer des blancs affamés rejoindre en Afrique des nègres qui déjà s'entre-dévorent de famine, c'est simplement propager la guerre de la faim. La France peut nourrir encore plus de Français qu'elle n'en possède. Le problème social est moins dans la création de nouvelles sociétés d'injustices que dans l'introduction de la justice dans les sociétés qui sont...

G. CLÉMENCEAU.

VIVENT LES ROIS

C'est le « socialiste » Pressensé qui s'était chargé, dans la séance du 30 juin, de demander à la Chambre le crédit de 600,000 francs (rien que cela!) nécessité par le voyage de Loubet à Londres et celui de Victor Emmanuel, roi d'Italie à Paris.

Il a saisi cette occasion d'affirmer que la monarchie italienne valait tout autant que la République française. Voici ses paroles:

« En le roi Victor-Emmanuel, la République française se prépare à accueillir le représentant d'un peuple auquel la lie, avec l'inoubliable communauté de précieux souvenirs, la solidarité indéfectible de grands intérêts matériels et moraux au premier rang desquels il convient de placer, en dépit de différences apparentes l'identité d'origine de deux pouvoirs nés l'un et l'autre de la volonté nationale et fondés l'un et l'autre sur les droits de l'Etat laïque. »

Quand Guesde constatait que nos amis d'Allemagne avaient, au Congrès de Halle, refusé de donner pour but à leurs efforts de « renverser un Guillaume au profit d'un Loubet », il portait atteinte aux institutions républicaines. Voici M. de Pressensé qui nous dit que la royauté italienne ne diffère en rien de la République française, et les Briand, les Jaurès, les Rouanet, l'applaudissent de toutes leurs forces.

Ils font mieux, ils votent avec lui, comme avec toutes les droites et toutes les gauches possibles, les six cent mille francs demandés, et avec eux votent les Portefoins.

Les seuls à s'abstenir ont été nos amis du groupe révolutionnaire, auxquels se sont joints les citoyens Bénézech, Cadenat, Meslier, Piger et Vigne.

BRACKE.

MORALE RELIGIEUSE

En ce moment-ci, il se livre auprès du lit de Leon XIII moribond un combat singulier entre les hauts dignitaires de la papauté, qui est on ne peut plus significatif et immoral.

Les paupières du pape ne sont pas encore fermées, son corps n'est pas encore refroidi, que déjà les cardinaux — ô! combien détachés des biens de ce monde — s'en disputent la succession.

Ils donnent au monde le spectacle d'une cupidité, d'un égoïsme et d'une ambition épouvantables.

Si nous nous en rapportons aux dépêches adressées aux journaux, c'est à celui qui mettra dans son jeu un médecin qui veuille bien en temps opportun consentir à administrer au vieillard la pilule providentielle qui tranchera le fil de ses jours et lui assurera sa succession.

Quel sera le vainqueur? Sera-ce Gotti, Orogli, Rampolla ou Vanutelli? Les paris sont ouverts.

Pendant que le pape délire et que les paris se font, la course après la tiare bat son plein, elle revêt un caractère de violence et de fureur tel que les postulants en arrivent aux mains et cherchent même à l'emporter par voie d'extermination.

C'est ainsi que deux cardinaux sont morts, subitement frappés... d'apoplexie.

Et cela paraît d'autant plus bizarre que ces gens-là sont généralement solides et ont la vie assez dure.

Ce sont les cardinaux Maconni et Volpini.

A qui le tour?

Comme on le voit, la morale religieuse n'est pas tout à fait ce que les bigots en pensent. Le Vatican est transformé en « curée » et l'ombre des Borgia y évolue toujours.

Si, au moins, la meute qui y a asilé, après avoir dépecé sa proie, pouvait se dévorer elle-même, ce serait autant de fait et la lumière pourrait enfin pénétrer sous la voûte enténébrée du sanctuaire de la religion et, à l'aide de ses rayons bienfaisants, décharger le monde laïque du poids d'obscurantisme qui pèse lourdement sur lui.

P. A.

LEUR DRAPEAU

Déambulant à travers le dédale de nos rues, en ce jour du 14 juillet, je me creusais les méninges avec la farouche ardeur que donne le désespoir. Le but de ce travail cérébral: découvrir le moyen d'échapper, un tout petit instant, à l'obsession des guerrières fanfares, qui s'obstinaient à rappeler aux opprimés la prise de la Bastille et l'émancipation bourgeoise subséquente.

Et voici que, plongé de tout mon être dans de très profondes réflexions suscitées par la solution de ce problème ardu, j'échoue sur la place Marengo. Il est dix heures du matin.

Horreur! des bruits insolites de cuivres et des fracas forcenés de grosse caisse m'incitent à prendre courageusement une fuite éperdue; je m'apprête à suspendre mes jambes à mon cou, sans omettre, ahuri, l'ultime précaution de boucher mes oreilles d'une façon hermétique puis, invoquant... Molécule Sagnol — qui se recroqueville, le grand altruiste, à la seule idée de misérables baguettes frappant la peau de son semblable, tendue sur un tambour — s'exaspérant mon désir de voler sous d'autres cieux, à toute vitesse... je pars!...

Où, plutôt, je vais partir; mais, voilà que, cloué au sol, je reste, hypnotisé, ébloui, littéralement fasciné par un spectacle phénoménal d'abracadabrance; — Adieu les justes terreurs, foin des tambours et des cuivres que je n'entends plus que confusément, tant pis, même pour le grand Sagnol-Molécule; halétant, je regarde et n'ai d'yeux que pour la tribune officielle. — Le hasard qui fait bien les choses, à ce qu'on prétend, m'a conduit en face d'elle au moment précis du défilé des troupes après la revue.

Pourquoi n'avouerais-je point que ce sont les faits et gestes des officiels personages, les uns chamarrés, d'autres écharpés, mais tous dignes de l'être, qui sont la cause prédominante de ce revirement de mon esprit de... fuite?

La fine fleur dirigeante se trouve réunie. Il y a là, à tout seigneur tout honneur, son excellence M. Mascle, près de lui, que dis-je, sur lui, le premier magistrat de la cité: M^{onsieur} Ledin, lui-même, flanqué d'une sorte de mannequin articulé pour génuflexions! Qui ne reconnaît l'ineffable Charpentier? A leur droite, le trop connu Plantevin.

En face, sur un vrai cheval, le chouan général d'Amboix de Larbont. La musique, cause de mon tourment, s'éloigne. Intéressé, je me résigne et donc j'observe.

Mais, grand brouhaha dans la tribune officielle, des automates se lèvent comme un seul homme et, l'échine tendue, s'appliquent béatement: c'est le drapeau qui passe.

Et je contemple, abasourdi, cette étrange nouveauté de propagande antimilitariste:

Ledin, Charpentier et Plantevin, représentants, ou prétendus tels, des travailleurs, se prosternant devant le fétiche militariste, anéantis à la vue de la loque qui présida aux boucheries d'hier et qui incarne les assassinats de l'avenir.

Le chiffon, c'est les Conseils de guerre, c'est Biribi qui passe, c'est le soldat brutal et c'est aussi les fils des travailleurs courbés sous le joug du monstre militariste, transformés en chiens de garde abjects du capital.

Le symbole vénéré par la Sociale Lullus, c'est la Commune égoïcée par

Versailles, c'est Gallifet, c'est le Tonkin, les pillages et les massacres de Chine, les horreurs de Madagascar et de toutes les expéditions coloniales, c'est encore, et surtout pour nous, qui nous souvenons, Aubin, Fourmies et La Ricamarie. comme aussi Châlons et la Martinique, hier encore.

Tous les nationalistes et les blocards se découvrent devant le sinistre déchet, vestige dégénéré du totem du Comanche ou de l'Apache. Quand il passe devant eux, les Social-Lucullus, Ledin, Charpentier et Plantevin, ne se contiennent plus ; ils se roulent à plat ventre.

C'est leur drapeau, le bon, celui du bloc. Attendrons nous une protestation dans leur clan, si chétive, si limpide soit-elle ? Chut ! ordonnent les influents. Ne faisons pas le jeu de la réaction cléricale et césarienne.

Ferdinand FAURE.

PAX ET LABOR

Je me demande un peu de quoi se plaignent les réactionnaires ? Leurs désirs les plus profonds, les plus vifs sont satisfaits avec une ponctualité bien digne des loges.

En effet, les ennemis les plus irréductibles, ou plutôt ceux qui se disent tels, du parti qui représente le Passé, avec son cortège de crimes, de servitudes et de misère, ne se font-ils pas les artisans zélés de la besogne qui incombe à la réaction ?

Les grands justiciers d'hier, les charlatans de la rénovation sociale par la collaboration des classes, ne sont-ils pas aujourd'hui, grâce à l'élasticité du programme de la nouvelle méthode, les précieux auxiliaires des propagateurs de la misère et de l'odieuse exploitation de l'homme.

Ces grands défenseurs de la République bourgeoise ne sont-ils pas les valets bouffons, les agents serviles de toutes les monarchies et de tous les despotes égoïstes européens ?

Tandis que la crise industrielle sévit terrible dans toute la France, semant à larges mains la misère et la mort, ne voit-on pas les Jaurès, les Briand, les Millerand et autres Charpentier de l'édifice bourgeois soutenir et voter la proposition de l'ex-pasteur protestant devenu socialiste pour les besoins de créer des situations aux divers membres de sa famille ? J'ai nommé le dreyfusard de Pressensé qui vient proposer à la Chambre de voter la somme de six cent mille francs pour permettre au premier ministre de la République, le panamiste Loubet, de lécher les bottes du despote anglais.

Et ce n'est pas la première fois. Des sommes énormes sont votées sur les propositions des socialistes à la Jaurès ou avec leur puissant appui pour des voyages présidentiels soit à Pétersbourg, où le triste sire czar de toutes les Russies, l'assassin des socialistes russes qui manifeste son autoritarisme d'une façon si cruelle sur le prolétariat de la patrie de Tolstoï, soit en Angleterre où le crime et le pillage sont commis par le roi Edouard VII sous le couvert de la civilisation.

On grève le budget : les patentes, les loyers et autres corvées républicaines s'accroissent dans des proportions démesurées pour la pauvre brebis populaire, tandis que le salaire diminue et que le chômage augmente...

C'est pour la Paix !... Silence, les secrétaires ! Silence, vous, en qui il reste encore quelques sentiments d'humanité ! C'est pour la Paix !... Silence, les salariés ! Silence, les meurt de faim, c'est pour la Paix !

Fraternité et concorde entre les larons et les égoïstes. C'est pour la paix que l'Europe se coalise contre les peuples des autres parties du monde ; c'est pour la paix que le sang de nos fils ou de nos frères coule ; c'est pour la paix que les fièvres fauchent les rangs des soldats du peuple !

C'est pour la paix qu'on entretient la misère ; c'est pour la paix qu'on excite le travailleur contre le travailleur dans la terrible lutte pour la vie.

Ni travail ni pain pour le Peuple ! 600.000 francs pour permettre à Loubet de banqueter avec Edouard VII. O Pressensé, tes électeurs agonisent sur un grabat, le ventre creux ! 600.000 francs pour la paix et pour permettre à la République qui a coté tant de sang à nos ancêtres, de se vautrer aux pieds d'un monarque ! O Pressensé, tu fais haïr cette République autant que toi-même ; mais tu fais aimer le vrai socialisme, celui que nous préconisons, celui dont l'avènement créera le « Pax et Labor ».

Pierre DELOCHE.

L'Audace Patronale

Il y a des gens qui ne doutent de rien ! Les douzes patrons du Conseil des prud'hommes du Bâtiment à Lyon, dépassent toutefois les limites permises. On va en juger.

Nos camarades ouvriers ont envoyé siéger au Conseil, il y a trois ans, deux des leurs, nos amis Bourchet et Thévenot, qui n'ont pas eu le don de plaire à ces messieurs les patrons. Songez donc ils ont eu le toupet de vouloir eux, simples travailleurs, tenir tête à ceux qui se figurent être au Conseil, les maîtres comme dans leurs usines et à chaque occasion, lorsque nos illustres patrons réactionnaires et cléricaux commettaient une injustice, ils avaient l'audace de leur mettre le nez dedans sans se servir de termes distingués et académiques.

Nous dirons, par la suite, les singulières conditions qui firent que, malgré l'absence et la résistance de deux des leurs, les loyaux et honnêtes patrons réunirent l'unanimité de leur caste.

Un jour, notre camarade Bourchet eut le courage de dire à un patron qui, systématiquement, dénaturait des faits qui se passaient dans un arbitrage, qu'il mentait. C'était l'occasion. Une plainte fut déposée, mais devant l'attitude de notre camarade, le pétard fit long feu.

Ce fut autour de Thévenot, qui, sans respect donna à un patron trop arrogant la leçon qu'il méritait et pour combler la mesure, les ouvriers osèrent le choisir pour le siège de vice-président. C'en était trop. Les patrons, systématiquement, se servant du bénéfice de l'âge, choisirent un autre ouvrier, qui, ils le savent bien, n'accepterait pas et depuis dix-huit mois, ces hommes aux allures de potentats, empêchent, ainsi le bureau d'être constitué. Ils est évident que nos camarades ouvriers ne se laissent pas mener à la baguette et qu'ils tiennent vaillamment tête à l'assaut patronal.

Or, il fallait en finir. Nous vous donnons en mille, ce que les bons patrons lyonnais ont inventé. Ou plutôt non, comme vous ne le devriez pas, nous aimons mieux vous éviter la peine de chercher.

Ils viennent d'écrire au ministre compétent pour le mettre en demeure d'avoir à prononcer la déchéance de Bourchet et de Thévenot ! ! !

Si cette déchéance n'est pas prononcée, ils demandent la dissolution du Conseil ! ! !

Et, si le ministre n'accède pas à leur désir, ils ont décidé de démissionner tous les douze ! Qu'elle perte irréparable et, où, et comment pourra-t-on reformer une aussi belle collection !

Les ouvriers n'ont pas voulu être les larbins et les domestiques des patrons. C'est bon, ceux-ci vont donner leurs ordres au ministre et, si celui-là n'obéit pas, gare à lui !

Si, ce n'était grotesque, cette bouffonnerie prêterait à rire. Les travailleurs lyonnais attendent avec curiosité la décision du ministre. Ils espèrent bien qu'elle sera une vraie leçon pour les quelques patrons réactionnaires qui par la terreur entraînent à leur suite toute la fraction patronale.

Nous en reparlerons et compléterons cette funambulesque histoire.

Une Rosserie bien Lucullus

L'absence de collaborateurs assez respectueux d'eux-mêmes pour ne pas vouloir laisser figurer leur nom sur la feuille de chou de Crozier l'a rendu dément.

A force de travestir la vérité, notre condottière local commet parfois des énormités telles qu'on peut supposer que le cabanon seul en verra la fin.

Sa dernière, qui a dû inspirer un profond dégoût à tout le monde, est : « La trahison guesdiste du maire de Lille ». En voyant le large titre à cheval de son journal qui n'est fort heureusement pas pris au sérieux, on pouvait supposer a priori que le citoyen Delory, accusé de trahison, avait abandonné son parti et était passé à la réaction sans épithète.

Rassurez-vous, lecteurs ! il n'en est rien. Crozier, comme toujours, a voulu simplement faire une farce grossière à ses concitoyens.

Il a eu recours à un moyen qui dénote sa pauvreté d'esprit, sa rage de butor et de socialiste... retourné.

Delory n'a pas trahi, il n'est pas du même bois que Crozier. La perspective d'une situation bourgeoise ne l'a pas encore tenté.

Il a simplement, « d'après les dires du renégat dément qui, lui-même a parlé d'après les dires du *Réveil du Nord*, journal qui a appartenu au Parti Ouvrier Français et qui est devenu depuis, grâce à l'intrigue, à l'argent des compromissions, l'organe du ministère et de la nouvelle méthode, » assisté à l'arrivée de M. Bérard, sous-secrétaire aux postes et télégraphes.

Il a fait pire encore, en sa qualité d'administrateur de Lille, il a accompagné le délégué du pouvoir central dans les rues de la ville et l'a réaccompagné à la gare à son départ.

C'est pour dire tout cela que le renégat Crozier a parlé de « la trahison guesdiste du maire de Lille » et dans le but grossier de justifier l'administration municipale de Saint-Etienne d'avoir dépensé follement l'argent des contribuables pour recevoir M. Waldeck-Rousseau et toute la smala qui le suivait.

Ce que Crozier, bien informé et grand pontife de la nouvelle méthode par sa propre grâce, oublie de nous dire, c'est si, en prévision de ce voyage, Delory a :

1° Réuni son conseil municipal pour l'engager à assister à la réception de M. Bérard ;

2° Fait voter des crédits pour contribuer dans une large part aux frais de réception ;

3° Et si, indépendamment de Delory, d'autres conseillers municipaux de l'U. S. R. ont figurés dans le cortège de M. Bérard.

Alors ! alors seulement ! — s'il y a une — nous établissons une distinction entre l'acte du citoyen Delory et celui de M. Ledin, et peut-être blâmerons-nous l'un et l'autre, au grand désappointement du renégat Crozier.

Car chez nous, et c'est ce qui le démontre, nous avons en même temps que la sincérité, le courage de notre opinion.

Il nous dira aussi si les comités de Lille adhérents à l'U. S. R. se sont réunis pour examiner s'il y avait lieu ou pas d'assister et de participer à la réception de M. Bérard, et quelle décision ils ont prise. Mais, pas de danger, notre sous-renard se taira ou se tirera des pattes d'un autre côté.

P. A.

RÉPONSE A CROZIER

(De notre collaborateur P. Argaud)

(SUITE)

Par suite de changement de raison sociale, la nouvelle Compagnie des pompes funèbres qui s'est installée aux lieux et place de l'ancienne, demandant à la ville de Saint-Etienne la rétrocession, par un acte, du privilège concédé à l'ancienne Compagnie.

Ennemis autant que possible des monopoles, nous étions quelques collègues

au conseil municipal désireux ne pas renouveler le privilège demandé et d'étudier les voies et moyens pour faire des pompes funèbres un service public.

La nouvelle Compagnie, comme on le verra par la suite, « occultement encouragée », prétendant qu'en prenant la succession de l'ancienne, elle avait acquis, de ce fait, tous les droits de celle-ci.

Il était de toute logique que si la nouvelle Compagnie avait fait acquisition du fonds et du matériel de l'ancienne, elle n'aurait pu en même temps acquérir un privilège qui avait été sanctionné par un vote du conseil municipal précédent et autorisé par un arrêté administratif.

La nouvelle Compagnie le comprenait si bien qu'elle demandait à cors et à cris qu'un nouvel arrêté fût rendu.

Des consultations légales que j'avais prises auprès de l'avoué et de l'avocat de la ville, il était résulté pour moi que la nouvelle Compagnie n'avait aucun droit et qu'il serait possible à l'Administration municipale socialiste d'organiser les pompes funèbres en service public. De cette opinion, je ne me départis pas un seul instant et je protestai même en séance publique contre la rétrocession du monopole en question.

Mon hostilité marquée à ce projet avait deux raisons : la première, je craignais qu'on ne s'engage trop à fond dans la voie des monopoles et qu'on prive le budget de ressources qui pourraient, le cas échéant, lui provenir de l'exploitation de cet important service public ; la deuxième, c'est que j'avais remarqué « dans la coulisse » certaines personnalités qui, étant donnée leur insistance, avaient plutôt l'air d'en faire une affaire personnelle.

Au nombre de celles-ci était le citoyen Crozier. Il vint — comme il l'a d'ailleurs avoué dans son journal — à plusieurs reprises, me trouver chez moi avec un monsieur qui était intéressé dans la réussite de l'affaire.

Craignant qu'on entendit les conversations qu'il avait l'intention de me tenir à ce sujet, et dans le but de ne pas être découvert, il tenait de préférence à me causer dans un salon attenant à mon établissement ou, en temps de presse, j'installais ma clientèle. Et là les conversations roulaient sur l'intérêt majeur, supérieur, qu'il y avait pour la ville à régulariser... la situation de la nouvelle société.

Pour des consommations insignifiantes on faisait défilé devant moi les louis et quelquefois les « petits bleus ». Je ne veux pas croire que c'était pour m'acheter, oh non ! mais enfin, cela me paraissait d'autant anormal que lorsque la persuasion ne réussissait pas, on essayait de la menace... « on allait intenter un procès à la Ville », etc.

Je dois dire que c'est à partir de ce moment que Crozier me voua une haine implacable, haine qui allait devenir d'autant plus grande que les événements allaient se précipiter.

Pour confirmer mes affirmations, je pourrais citer encore certaine personne qui habitait Lyon à cette époque et qui s'occupait de journalisme, pour laquelle Crozier n'avait pas de secret, a qui il avait manifesté son dépit contre moi à cause de mon attitude absolument désintéressée.

« Ça marche à Saint-Etienne, dis-tu, et sans ce... d'Argaud tout irait bien, l'affaire réussirait... merveille... Mais ce ne sera qu'une question de temps, « on l'aura, ou bien on fera le nécessaire pour se passer de lui. »

Je sais encore que Crozier fut pendant quelques mois rédacteur honoraire appointé d'un journal de Lyon auquel s'intéressait la personne avec laquelle il manœuvrait à Saint-Etienne. Et cela n'est pas de la légende. Je pris en temps voulu toutes mesures, afin d'y trouver une garantie pour moi dans l'avenir, sachant à quel prix j'avais affaire. Ce fut très simple, je n'eus qu'à faire remarquer aux clients attirés présents les allées et venues que je n'ai pu à justifier puisque l'aveu en a été fait par Crozier lui-même.

(A suivre.)

Petite Gazette

Les conseils de prud'hommes

Nous recevons les lignes suivantes : Dans le stock de réformes dont la classe bourgeoise et dirigeante nous a fait don et que certains se plaisent à considérer comme de grands avantages, il en est une qui se distingue, non parce qu'elle donne de bons résultats, c'est d'ailleurs ce que je vais démontrer, mais par l'empressement que mettent les travailleurs à s'en servir. Cette réforme importante, cette panacée ouvrière, c'est ce qu'on a institué sous le nom de conseils de prud'hommes.

Quand un ouvrier se trouve lésé dans ses intérêts par suite de ses rapports avec son patron, il n'a qu'à faire citer ce dernier devant le conseil des prud'hommes, et là il trouve des gens impartiaux, patrons et ouvriers réunis, qui tranchent le différend au mieux des intérêts de chacun en s'appuyant sur la justice et la raison. Voilà à peu près ce que nous disent les admirateurs de cette importante réforme.

C'est toujours le vieux système qui veut que lorsqu'on souffre d'une chose, on aille porter ses doléances vers des individus qui, le plus souvent avec de bonnes paroles, savent vous contenter de rien.

Sans chercher à démontrer l'impossibilité qu'il y a de concilier ce que l'on appelle la justice avec la raison, je vais tâcher d'examiner ce que sont les jugements des conseils de prud'hommes, s'ils sont raisonnables et impartiaux. Je vais, à ce sujet, citer une affaire qui vient de passer devant le conseil de Saint-Etienne.

Le 16 juin, un ouvrier expliquait au conseil qu'ayant fait du travail aux pièces pour son patron, il n'avait pas pu y faire sortir sa journée et, par conséquent, de mandat à être payé à la journée, comme c'est l'habitude, ainsi qu'il le prouvait en citant des précédents. Le patron déclarait que l'ouvrier ayant gagné beaucoup plus pendant trois semaines, il n'avait pas à réclamer s'il avait moins gagné la quatrième.

Le conseil rendit un jugement accordant au patron jusqu'au 18 juin pour prouver qu'il n'y avait pas de précédent, faute de quoi il serait obligé de payer à son ouvrier ce que celui-ci lui réclamait.

L'on croit peut-être que cette affaire allait se terminer ainsi. Erreur ! Erreur profonde ! Lorsque, le 18 juin, les inté-

ressés se représentèrent, le patron ne pouvait pas prouver la non-existence des précédents, attendu qu'ils existent, mais il déclara qu'il y avait dans ses ateliers un règlement auquel on devait se soumettre et que l'ouvrier n'avait pas réclamé et sur son jugement, renvoya l'affaire pour entendre le contremaître.

Voyez-vous un contremaître témoin ?... Et le 30 juin, l'affaire revint ; le patron et le contremaître renouvelèrent les précédentes déclarations et le contremaître ajouta que si l'ouvrier n'avait pas fait sa journée, c'est qu'il n'avait pas travaillé. Que d'autres avaient fait le même travail et y avaient gagné leur vie.

L'ouvrier répliqua : 1° qu'il avait réclamé au contremaître en temps voulu et que celui-ci lui avait dit de continuer, qu'on le payerait à la journée comme il avait été précédemment ;

2° Que deux ouvriers avaient fait ce même travail avant lui et qu'ils avaient gagné, l'un 7 fr. 50 en sept jours et l'autre 6 francs en quatre jours alors que lui avait gagné environ 2 fr. 50 par jour et qu'à la suite de ses réclamations on avait arrêté ledit travail comme étant trop difficile à exécuter ;

3° Que le règlement qu'on lui opposait n'existait pas dans l'atelier avant son départ, ledit règlement était au bureau de la direction et aucun ouvrier n'en connaissait même l'existence ; qu'en outre, lorsque le directeur voulut le lui opposer, il s'aperçut que le cas qui les divisait n'était pas prévu dans ce règlement secret ;

4° Que les précédents prouvaient qu'il était d'usage de payer les ouvriers dans le sens qu'il voulait être payé ;

5° Qu'un jugement ayant été rendu sur cette affaire, il en demandait l'exécution.

A toutes ces répliques, le patron et le contremaître ne répondirent rien ; c'était reconnaître par là la véracité de ce que disait l'ouvrier.

Le conseil se retira, délibéra une demi-heure, puis revint rendre un jugement donnant gain de cause... au patron.

Fatigué la parole exactitude de ces faits et je mets quiconque au défi de soutenir le contraire avec preuves à l'appui.

En bien ! messieurs les admirateurs des conseils de prud'hommes, comment trouvez-vous ceci ? Deux jugements contradictoires pour la même affaire : lequel est le plus raisonnable ? Sera-ce celui qui sera appliqué ?

Faites-moi croire que ces conseils sont impartiaux et leurs jugements basés sur la raison ! Je ne réclame pas pour tel ouvrier et contre tel conseiller, je pose une question de principes : Les conseils de prud'hommes donnant de tels résultats doivent-ils continuer d'exister ? Ou est leur utilité ? Quelle est la valeur de cette réforme ?

Ce qu'il ressort de ceci, c'est qu'au lieu d'attendre après les autres, les travailleurs feraient mieux de ne compter que sur eux-mêmes ; au lieu de demander l'extension de la compétence de ces conseils, les ouvriers feraient mieux de s'organiser puisamment afin d'être en mesure de pouvoir lutter, eux-mêmes et sans intermédiaires, avec le patronat.

Croyez-moi, camarades, cessez d'attendre votre bonheur par les moyens légaux, travaillez vous-mêmes à votre émancipation ; cessez d'avoir cette confiance funeste aux individus quels qu'ils soient et quelles que soient leurs positions ; n'attendez d'autres résultats que ceux que vous savez exiger et imposer ; et alors, alors seulement, vous obtiendrez des améliorations qui ne seront ni éphémères ni illusoire, en attendant que vous puissiez renverser cet état social qui seul engendre toutes les misères dont nous souffrons.

C. GRAND.

Nous ne marchons pas...

Après avoir fait, durant plusieurs semaines, la conspiration du silence contre nous et surtout contre le Peuple, voilà maintenant que Crozier et sa coterie n'ont plus qu'un objectif et qu'un but : nous combattre !

De la première page à la troisième, il n'y a plus que des attaques contre nous. Cela nous fait plaisir. Cela nous est très agréable.

Il ne peut y avoir de plus flagrante démonstration de la force redoutée du Peuple et de la puissance non moins redoutée de l'organisation de l'U. S. R.

Et à cette besogne quel peu difficile d'attache donc le valet de plume de la bande de satisfait et de traîtres que nous avons provisoirement à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne.

Pour accomplir cette besogne, Crozier, qu'il me serait si facile de prendre à partie et de déshabiller aux applaudissements de tous — personne ne pouvant le sentir dans son propre camp — Crozier dis-je, croit très malin de s'en prendre à moi et de me consacrer depuis quelque temps de longues tartines que je ne veux même pas lui faire l'honneur de discuter.

Je n'ai pas de mandat. Je ne veux pas en solliciter. Je n'attends rien des pouvoirs publics, sinon des coups. Je n'ambitionne point, comme Crozier, la direction du Théâtre municipal et la commande de tous les imprimés de la ville de Saint-Etienne pour alimenter la belle coopérative patronale et capitaliste qu'il a créée en compagnie de son ami Gorenflot.

Ses attaques, personnellement, ne peuvent donc guère me gêner.

Mais j'ai une autre raison pour ne point tenir compte de Crozier. — J'en ai même deux, s'il en faut encore une.

La personnalité de Crozier ne nous intéresse pas. Nous n'avons pas à discuter avec lui. Ce que nous importe son attitude personnelle, subordonnée à ses intérêts de mercanti ?

Représente-t-il le Parti Lucullus que nous combattons comme tous les autres partis gouvernementaux ou réactionnaires ? Pas du tout.

Sa présence est même impossible au comité central Lucullus, où Sagnol, son ennemi-né, a déposé contre lui, récemment, une plainte en escroquerie ?

Est-il l'organe de Ledin ? Non pas. Celui-ci a pour organes avérés la Tribune et l'Eclairer.

Est-il l'organe de Piger ? Pas davantage. Un des amis les mieux qualifiés de Piger, Lavalette, lui a cessé sa collaboration.

En tous les cas, il ne pourrait être à la fois l'organe de Ledin et de Piger. En effet l'on sait bien la scission profonde qui existe entre Piger, ennemi des fraudeurs, et Ledin, soutien des fraudeurs !

Crozier devrait commencer par prouver qu'il parle au nom de tous ces hommes, représentant seuls le Parti qu'il prétend défendre.

Et, surtout, il devrait avant tout, de suite, rétablir l'ordre et l'union dans son camp, aujourd'hui sens dessus dessous. Il devrait d'abord se mettre d'accord avec Sagnol et ne plus se traiter l'un et l'autre d'escroc et d'imbécille.

Il devrait ensuite mettre d'accord Ledin, aujourd'hui embourgeoisé jusqu'au cou, et Piger, tenant à conserver une attitude quelconque peu digne et socialiste.

Quand Crozier aura fait tout cela, nous consentirons à admettre qu'il a une im-

portance et nous descendrons à discuter avec lui.

Jules DELMORÈS.

Bluffage

Ledin n'a pas écouté nos conseils : comme clou du 14 Juillet, il n'a pas fait décoller la voiture des pompiers.

Mais il n'en a pas moins été le bluffeur que l'on connaît.

Ne nous avait-il pas annoncé, pour l'après-midi, des ascensions en ballon captif sur la place de l'Hôtel de Ville !

Or, on a bien gonflé le ballon de 11 heures du matin à 11 heures 45 du soir, heure de son départ, mais on n'a fait aucune ascension captive.

Pourquoi avoir annoncé cela, pour-tant ?

Pour retenir toute la foule sur la place de l'Hôtel de Ville, afin de permettre uniquement aux commerçants de cette place de faire de belles recettes.

Des autres, le maire et sa coterie s'en f... sans doute !... A. M.

Et la loa !...

Un des vendeurs du Peuple le citoyen Etienne Faure, dit Cou-tors, bien connu de tous, vient d'être victime d'une violation flagrante de la loi de la part de son propriétaire.

Vous croyez peut-être que l'on va poursuivre ce propriétaire, qui viole le domicile de ses locataires ? Erreur !... La loa actuelle est faite pour les riches et non pour les pauvres.

Les renseignements commerciaux Très souvent d'honorables commerçants se plaignent amèrement et avec juste raison de certains renseignements commerciaux absolument abracadabrants que donnent certaines agences et divers officiers ministériels.

Suivant la fantaisie des agences ou des officiers ministériels, quand ce n'est pas suivant la paresse ou la négligence de leurs subalternes, d'honorables commerçants se voient privés de crédit et de fournisseurs trompés ainsi odieusement.

Nous avons à ce sujet des renseignements précis. Nous voulons nous en servir utilement.

Nous prions donc tous ceux qui ont à se plaindre de cette étrange manière d'opérer de nous en informer. Nous tenons à faire une vive campagne à ce sujet. Nous voulons établir des responsabilités précises, nettes et les faire incomber à qui de droit — aux coupables. A. M.

La lâcheté du « Petit Lapin »

Le Petit Lapin injurie et diffame dans ses journaux.

Si on lui répond du tac au tac, il poursuit !... Et il demande de l'argent... Le Petit Lapin attaque ses adversaires. Si on lui demande réparation ou rétraction, il se dérobe lâchement, jésuitiquement, à la mode d'Escobar, de Bazile et de Loyola !...

Le Petit Lapin reçoit alors des CLAQUES, les encaisse comme s'il s'agissait de bonne et trébuchante galette, se bornant à aboyer de loin, à la manière des roquets.

Mais s'armant ensuite de courage, il va trouver... la police et lui conter qu'il a été « calotté » comme il le mérité.

Voilà le courage de Petit Lapin, blessé un jour aux fesses !

Voilà pourquoi aujourd'hui notre ami Michel est poursuivi ! C'est concluant. A. M.

ROANNE

Qu'allons-nous devenir ? Telle est la pensée qui, en présence du chômage tous les jours croissant dans l'industrie de notre région, germe dans les cerveaux des travailleurs roannais.

Et en effet : Qu'allons-nous devenir ? si ne favorisant pas l'éclosion de cette pensée, nous ne disons bien haut ce que nous pensons, isolément, dans le recouvrement.

Qu'allons-nous devenir si, ne donnant pas un essor à ce raisonnement et à cette méditation qui se font dans nos esprits, nous ne les faisons pénétrer en tous lieux ; voire dans les bureaux et les salons de ceux qui se sont emmisionnés avec notre travail accumulé ?

Qu'allons-nous devenir si, nous laissant gagner par un engourdissement qui déjà paralyse nos langues, nous ne faisons envahir notre cerveau au point de paralyser également nos virilités révolutionnaires s'il fallait appuyer par la force notre droit à l'existence ?

Qu'allons-nous devenir, enfin, si, tombant de plus en plus dans la torpeur, nous devenons insensibles à toutes velléités, toute tentative d'amélioration de notre sort et laissons se créer un servage pire que celui du moyen-âge ?

Cependant, cette situation dans le travail était prévue.

La production n'étant pas et ne pouvant être limitée à la consommation dans une société basée sur l'individualisme, où le libre arbitre est une des principales prérogatives attachées aux principes de la sacro-sainte propriété individuelle. Le tissage mécanique remplaçant le tissage à bras, produisant plus et en moins de temps, devait forcément créer un trop-plein dont le chômage que nous subissons est la traduction et qui, de périodique qu'il était, prend et prendra de plus en plus un caractère permanent.

Aujourd'hui que l'avenir a donné raison aux prévisions que nous faisons lors de la fondation du Parti ouvrier et qu'elles se sont réalisées, les feuilles bourgeoises qui, à cette époque, nous qualifiaient d'utopistes, de fauteurs de troubles, d'organiseurs de désordres, essayent de donner le change en voulant faire supposer aux travailleurs que le ralentissement qui existe dans l'activité commerciale et industrielle de tous les pays, est la conséquence en France de la guerre anticléricale que M. Combes fait aux congrégations non autorisées, et qu'il cessera avec elle.

Erreur : cet arrêt dans les principales industries est dû d'abord à la concurrence qui résulte de l'organisation éco-

nomique du capital dans certains pays et, ensuite, à la surproduction, qui localisée à l'heure présente en Europe, deviendra inévitablement universelle à une époque plus ou moins reculée.

Et sa cessation dans notre pays ne dépend nullement de la sécularisation de certaines formes plus ou moins autorisées, de la fermeture de chapelles plus ou moins concorsales et du maintien de frères enseignant plus ou moins « doctrine chrétienne ».

Et cela est tellement vrai, c'est que, en dépit des argumentations des orthodoxes de l'économie politique bourgeoise, ce sont les rapports officiels qui, eux, ayant plus d'éloquence que tout ce que l'on pourrait dire et écrire, viennent d'en établir la preuve.

Ne voyons nous pas, en effet, que, tandis que nos importations augmentent, nos exportations, nos ventes sur le marché français diminuent ; et que ce manque d'équilibre dans nos transactions commerciales se traduit par ces perturbations économiques comme celle actuelle, qui ont une répercussion fatale aux sein des familles des travailleurs.

Par cette épargne forcée qui donne lieu à une recrudescence de cette surproduction, qui s'intensifie par son intensité même, par suite des chômages et des engorgements de produits qui en sont le résultat.

Et c'est à ces moments de gêne pour tous, que la municipalité de M. Augé au lieu de prendre des mesures pour adoucir

« Contre tous les Bourgeois » Sagnol n'étant plus, puisque Malon est mort, son 467^e secrétaire suppléant, veut être quelque chose quand même. C'est son droit.

Il a donc fondé un journal trimestriel pour en être le rédacteur en chef. Ne riez pas, son nom est en manchette, avec le titre.

Ce journal trimestriel est exclusivement destiné à amener à lui, Sagnol, les électeurs de la deuxième circonscription de Roanne.

Or, voici ce qu'on lit dans le dernier numéro portant la date du 1^{er} juillet 1903 :

Quelques esprits chagrins n'hésitent pas à dire que l'impulsion que nous venons de donner à l'action socialiste dans notre circonscription a pour motifs des raisons personnelles et qu'elle vise uniquement M. Morel.

Nouveau mensonge que nous ne laissons pas se développer.

Notre idéal est trop élevé, notre cause est trop belle pour que nous la ravallions à des mesquines questions de personnes.

Il faut qu'on le sache : Nous sommes contre M. Morel comme nous sommes contre tous les bourgeois.

Et pour nous, sont bourgeois, comme l'a si bien dit Flaubert : ceux qui pensent et agissent basement.

L'habit ne fait pas plus le bourgeois qu'il ne fait le moine.

Or, ce Sagnol qui trouve naturel de dire qu'il est « contre M. Morel (député radical socialiste), contre tous les bourgeois », s'est scandalisé avec Ledin, Crozier et Briand, lorsque, dans la 4^e circonscription de Saint-Etienne, la candidature Michel a été opposée à celles des bourgeois Souhet et Claudinon.

Farceur, va !

Des détails, s. v. p.

A la première réunion privée du conseil, qui eut lieu mardi de la semaine dernière, le maire Augé, interrogé par Lacroix et Basset sur le montant des dépenses occasionnées par le banquet et les fêtes ministérielles, a répondu qu'il n'avait pas encore les notes.

Or, le lendemain même, il réunissait la commission et lui faisait approuver les dépenses qui furent ratifiées par le huit-clos du vendredi suivant.

M. Augé avait donc bien mérité le mardi soir en affirmant qu'il n'avait pas les notes des fournisseurs.

Nous l'attendons à la prochaine réunion publique du conseil, qui aura lieu cette semaine.

Nous l'avertissons charitablement que l'opinion publique ne se contentera pas d'un chiffre global, il lui faudra les détails des dépenses engagées.

Les ouvriers roannais veulent absolument savoir combien de champagne, de Pernod et de grappe on a bu à leur santé et à leurs frais ; combien de cigares de luxe on a fumé à ses dépens.

Qu'Augé le veuille ou non, il faudra bien qu'il donne ces détails.

Le 14 Juillet à Roanne

La municipalité a bien fêté le 14 juillet à Roanne. On est entraîné. Avant peu, Roanne tiendra le records des fêtes officielles.

On s'est bien amusé au Théâtre : M. Pinaud, qui a fait le discours du couronnement de la rosière, a été d'une éloquence... je ne vous dis que ça.

On s'est bien amusé pourtant, et Augé, le sous-préfet, Chassagnard et Pinaud paraissent contents. Tant mieux.

Pendant ce temps, le chômage sévit toujours, et les ouvriers tisseurs continuent à se serrer la ceinture.

Mais si tout le monde est content, il n'y a rien à dire.

La Fête de la place du Marché

Samedi dernier, devait avoir lieu, sur la place du Marché, la fête annuelle.

Toutes les années, à cette occasion, un certain nombre de baraques foraines s'y installent, et cette petite solennité attire dans le quartier pas mal de gens et cela fait l'affaire des petits commerçants.

Ces derniers estiment qu'ils payent, eux aussi, sur la place du marché, assez d'impôts pour qu'on ne favorise pas exclusivement... les cafés des Promenades, par exemple.

Il paraît qu'on a fait tout le possible pour envoyer les forains ailleurs que sur la place du Marché.

Les commençaient de cette place ne sont pas contents, ils n'ont pas tort.

Un bon Receveur d'octroi

Un de nos collaborateurs se trouvait jeudi soir, entre six et sept heures, en face du bureau d'octroi du Calvaire. Il assista à un « manège » qui est digne d'être noté :

Des voitures de camionneurs passent, entr'autres des chargements de tuiles. On visita scrupuleusement ces voitures.

Soudain, une élégante charette anglaise passa à fond de train. Elle était conduite par M. D... Le chef du bureau de Saint-Clair salua très bas.

Notre collaborateur fut si choqué de cette différence de traitement, qu'il en fit l'observation à l'employé d'octroi.

Le chef du bureau lui répondit que cela ne le regardait pas, que lui seul avait le droit de désigner les voitures qu'il fallait visiter et celle qu'il jugeait bon de laisser passer sans les visiter.

L'aveu est cynique.

Qu'un pauvre homme, un brave paysan passe avec sa modeste voiture, on fouille partout, on ne néglige aucune précaution. Mais il suffit que ce soit une voiture de maître, pour que toutes formalités soient négligées.

La loi et les règlements sont-ils, oui ou non, faits pour tout le monde.

Pour faire la fraude à Roanne, il ne suffirait donc que d'avoir une élégante voiture attelée d'un beau cheval ?

Nous ne soupçonnons pas — loin de nous cette pensée — M. D... de faire de la contrebande ; mais ce que nous trouvons étrange, c'est que le chef du bureau de Saint-Clair soit si sévère — avec raison, puisque c'est sa consigne — vis-à-vis des petits et aussi plein de mansuétude à l'égard des messieurs qui ont voitures et chevaux de luxe.

Le profond salut à M. D..., passant sans s'arrêter devant le bureau, par le receveur, vaut d'être retenu.

L'observation de ce receveur, affirmant que sa conduite en pareille occu-

rence ne regarde personne, est digne d'être enregistrée ; aussi, le faisons-nous.

Un ouvrier, un paysan, un charretier seront arrêtés à l'octroi du Calvaire et soumis à la visite réglementaire ; mais un monsieur montant une élégante voiture ne sera jamais inquiété !

C'est là le procédé du receveur du Calvaire. Nous le livrons au jugement de l'opinion.

On nous assure que ce cas n'est pas unique. Nous nous réservons de publier les résultats de l'enquête à laquelle nous allons nous livrer.

TERRENOIRE

Le 14 Juillet

M. Murgue, dit le Roi Soleil, à grand renfort de grosse caisse, a cherché à se tailler une petite réclame et à se refaire une virginité à l'occasion du 14 Juillet.

Mais quel fiasco, mes amis !

Pauvre Murgue, loin d'être le Roi Soleil, tu n'es plus seulement le Roi lanterne !

La fête nationale a été une vraie purée ! Tous les commerçants sont furieux.

A. L.

La copie nous étant parvenue trop tard, nous reporterons au prochain numéro plusieurs articles, notamment :

Un conflit au Conseil des prud'hommes de Lyon. L'action syndicale et l'enthousiasme spontané de la fête du 14 Juillet, où un conseiller municipal de Lyon « du bloc de Victor 1^{er} » décédé depuis trois mois, a été rencontré par un rédacteur du Progrès dans ses pégrinations, en quête de documents pour ses flagorneries officielles.

Que les lecteurs sont donc bien renseignés tout de même !

Ils ont bien ce qu'ils méritent.

BULLETIN DES MINEURS

Comment on traite les délégués mineurs

Lettre du délégué mineur Georges Deloche à M. le ministre des Travaux publics.

Saint-Etienne, le 16 Juillet 1903.

Monsieur le Ministre.

En raison de la violation flagrante de l'article 17 de la loi du 8 juillet 1890 sur les délégués mineurs, par la direction des Houillères du Cros, j'avais cru devoir en faire part à M. le Préfet, le priant d'intervenir afin que semblable fait ne se reproduise pas, par la lettre suivante :

Saint-Etienne, le 17 juin 1903.

Monsieur le Préfet de la Loire,

Je viens d'apprendre qu'un accident était arrivé à un nommé Emile Barbaud dans la nuit du 19 au 20 mai. J'aurais dû être averti après le vingtième jour de cet accident, il n'en a rien été fait. Je désirerais savoir si, impunément, M. le directeur peut à ce point négliger le rôle du délégué mineur.

Je ne puis, Monsieur le Préfet, que vous en exprimer des regrets et que vous ne reproduisez plus à l'avenir. Je compte sur une prompt réponse ; dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation d'envoyer ma démission à M. le ministre des travaux publics avec les explications motivant ma démission.

Dans l'attente d'une prompt satisfaction, veuillez agréer, M. le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

G. DELOCHE, Délégué mineur aux Mines du Cros.

P. S. — Monsieur le Préfet, si je n'ai pas reçu de réponse dans les quarante huit heures, j'adresse ma réclamation au ministre des travaux publics. G. D.

Monsieur le Préfet a voulu voir dans cette lettre une menace et loin de donner satisfaction à ma réclamation a cru devoir m'envoyer l'avertissement suivant :

AVERTISSEMENT

Le Délégué Mineur Deloche de la circonscription du Cros, déjà précédemment mis en garde par une lettre de l'ingénieur des Mines du 19 avril 1903, contre le ton agressif et inconvenant qu'il avait adopté vis à vis de l'administration, dans un de ses rapports de visite, s'est oublié jusqu'à adresser au Préfet de la Loire, le 17 juin 1903, au sujet d'une réclamation relative à ses fonctions, une véritable lettre de menaces. En agissant ainsi le Délégué Deloche a commis un abus formel dans l'exercice de ses fonctions, il lui est en conséquence adressé un avertissement.

Cet avertissement ayant la valeur et la portée indiquées par le paragraphe 3, de la circulaire ministérielle du 19 Aout 1900, M. l'ingénieur en chef des Mines est chargé de notifier cet avertissement au Délégué par inscription sur le registre de la circonscription du Cros.

Pour copie conforme Saint-Etienne, le 9 Juillet 1903, LE CONTROLEUR DES MINES ROBERT

Saint-Etienne, le 4 Juillet 1903, Pour le Préfet LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ (Signature illisible)

Le rôle du délégué mineur est trop important pour qu'il soit permis à quiconque de le traiter impunément en quantité négligeable.

Je demande donc, Monsieur le Ministre, que vous vouliez bien faire rapporter l'avertissement ci-dessus et que, en raison de la contravention à la loi par la Compagnie, qu'il soit usé envers elle des sévérités du règlement dans les mêmes conditions qu'il en serait fait à mon égard si j'avais failli à mon mandat de délégué.

Dans l'espoir, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien donner à ma réclamation la suite qu'elle comporte, j'ai l'honneur de vous adresser l'assurance de ma haute considération.

G. DELOCHE, Délégué mineur aux Mines du Cros.

A l'immortel auteur de « LA FEUILLE A L'ENVERS »

Donnant un libre cours à son incomparable imagination, le « charentonnais » Bouchard auquel il faudra décidément

appliquer le régime des douches, revient la semaine dernière sur « La Feuille à l'envers » et se livre avec une grâce d'hippopotame à une prétendue critique de l'attitude de nos amis délégués mineurs.

Avec cette logique que l'on trouve toujours chez tous les échappés des boîtes « flamidiennes », Bouchard prétend qu'il ne lui jamais « La Feuille à l'envers » ; ce n'est pas ce qui l'empêche de savoir tout ce qu'elle publie. Que les gens incrédules s'expliquent ce phénomène comme ils pourront, les naïfs sont libres de croire à la prescience divine de Bouchard.

Pour bien prouver que le Peuple n'a aucun mérite de publier les rapports des délégués mineurs, l'ex-flamidiin invoque la loi du 8 juillet 1890, dont il se garde bien de citer un seul article, et essaie d'établir que les délégués mineurs ne se conforment jamais à cette loi.

Cela fait, la conclusion ne se fait pas attendre : Les rapports des délégués mineurs ne peuvent être pris en considération par le Corps des mines et par l'autorité supérieure et, par suite, le Peuple en les publiant enfonce des portes ouvertes.

Délicieuse la prose de Bouchard. Il est seulement regrettable que ce « Censeur » nouveau genre ait osé de nous citer un seul exemple de nature à appuyer sa thèse, et qu'il ait oublié de nous dire, oui et quand les délégués mineurs qui veulent bien publier leurs rapports dans le Peuple ont outrepassés leurs droits, dérogé à leurs attributions et ont, en un mot, enfreint la loi qui réglemente leurs fonctions.

Il ne s'agit pas de dire que la loi n'est pas observée, il faut encore accompagner ses affirmations d'un semblant de preuve.

D'ailleurs, nous enregistrons dans sa prose on ne peut plus fade, un aveu précieux, que Bouchard à sans doute lâché par mégarde et qu'il regrettera, nous en sommes certains. Il dit que, si la propagande de « La Feuille à l'envers » gênait les compagnies, celles-ci ne manqueraient pas de prendre en main la loi de 1890 pour faire mettre le délégué en demeure de s'y conformer et, au besoin, demanderaient sa révocation qui leur serait sûrement accordée par « leurs bons amis ».

Quels sont donc ces bons amis qui accorderaient si facilement la révocation des délégués mineurs ?

Les bouffe-galette du gouvernement, parbleu, le fonctionnaire de cette république bourgeoise au sauvetage de laquelle s'appliquent si bien, moyennant quelques grasses prébendes, Bouchard et ses copains.

Ces amis ce sont ceux qui traitent à leur remerce toutes les casseroles ministérielles de la Fédération nationale et régionale.

Or, on dit ordinairement dans le public que les amis de nos amis sont nos amis et bien rares sont les exceptions.

Bouchard ne pouvait donc mieux nous prouver qu'il est l'ami des compagnies, leur homme-lige, leur commissionnaire, leur plat valet.

Et quand il dit que le Peuple enfonce des portes ouvertes en publiant les rapports des délégués mineurs, il porte un coup droit à son organe atténué, la Tribune des 100.000 paletots qui, elle aussi, publie de temps en temps quelques rapports. On ne peut être plus « canaille » pour employer le propre langage à Bouchard et l'on doit bien dire à la Tribune :

Qu'il vaut mieux un franc ennemi, qu'un bon ami qui égratigne.

Il est vrai que les rapports publiés par la Tribune sont pleins de ménagements, empreints d'un esprit de conciliation capable de faire pleurer de joie les Compagnies.

Dans ces rapports les régies protocolaires sont observées et pas un, pas un seul entendez-vous bien, n'est contraire à la loi de 1890 dont Bouchard nous parle tant sans en connaître un piétre mot.

Seuls, les rapports publiés par le Peuple, sont chargés de tous les péchés d'Israël.

Ils ont même ceci de caractéristique : C'est que, n'étant jamais pris en considération, jamais un accident ne se produit aux endroits signalés.

Oh ! Bouchard, si tu ne devais faire partie du prochain convoi à destination de Charenton, on pourrait l'accuser de l'assoir sur la logique !

Mais le destin en a décidé autrement. C'est la douche te dis-je, qu'il te faut, Bouchard, sans quoi tu finirais par divaguer complètement.

Dans tous les cas, si une leur d'esprit traverse encore ton pauvre cerveau atrophie, rappelle-toi bien de ceci :

Je te mets au défi de prouver qu'une contradiction existe entre la loi de 1890 et les rapports de délégués mineurs publiés par le Peuple.

Je te mets au défi de prouver que l'un des signataires de ces rapports est sorti de ses attributions.

Et, enfin je mets au défi, de concert avec toute la rédaction du Peuple, toutes les feuilles de chou dans lesquelles tu éjacules, depuis « l'organe des 100.000 vestes » jusqu'à la minuscule Crozière, de publier un seul des rapports publiés par le Peuple.

Nous attendrons ta réponse, quoique nous sachions d'avance ce qu'elle vaudra. La semaine prochaine tu soutiendras mordicus nous avoir vu palper tout l'argent de la réaction, des compagnies etc., etc.

Pourquoi que tu nous accuses pas, « dans le but de lever l'une de tes plus proches connaissances » d'avoir, étant trésorier de la Société de secours des Mines de Villebois, barboté la caisse de cette Société ?

Cela ne nous étonnerait pas de ta part, car les individus de ta trempe ont l'habitude de rejeter leurs propres fautes sur autrui !

Quoi qu'il en soit, nous n'en persistons pas moins à réclamer la DOUCHE pour te rafraîchir la mémoire et remettre un peu d'ordre dans ton cerveau passablement déséquilibré.

E. C.

Le roi des fumistes à Paris

Le général Cotte, secrétaire de la Fédération nationale des Mineurs, se voyant brûlé dans la Loire, cherchait depuis longtemps un moyen pour aller habiter à Paris, afin d'être à l'abri des attaques que tous les sincères militants ne manquaient pas de lui adresser toutes les

fois que l'occasion se présentait et surtout pour aller jouer en paix du produit de sa lâche trahison lors de la grève générale des mineurs.

Le Congrès de Carmaux vient de satisfaire à son désir en décidant le transfert du siège du Comité fédéral à Paris.

De plus, le Congrès l'a nommé secrétaire-trésorier avec plein pouvoir de percevoir et de dépenser les fonds rentrant à la Fédération. Il est chargé également de parler au nom de toute la corporation toutes les fois que pour une question quelconque, il lui plairait d'avoir une entrevue avec les pouvoirs publics.

Bref, le Congrès de Carmaux vient de le sacrer Empereur des Mineurs de France et de Navarre, du moment qu'il lui est permis de gérer la Fédération comme bon lui semblera sans que personne ne puisse lui demander des comptes.

Pourtant quand le citoyen Rondet était secrétaire de la Fédération nationale, je me rappelle que le sieur Cotte lui reprochait de gaspiller l'argent de la Fédération et de ne rien faire pour la propagande syndicale. Il faisait un grief à Rondet d'être trésorier en même temps que secrétaire et, par conséquent, disait-il, Rondet pouvait très bien dépenser l'argent sans qu'on puisse le prendre en défaut, vu qu'il se contrôlait lui-même.

Or, je constate que tout ce que le sieur Cotte a reproché au citoyen Rondet dans le passé, lui-même en fait tout autant en ce qui concerne la caisse fédérale. Il n'a encore jamais rien fait en tant que propagande syndicale, car je le mets au défi de citer le nom d'un seul syndicat qu'il ait constitué depuis qu'il est secrétaire de la Fédération nationale.

Ce n'était pas le cas du citoyen Rondet, car s'il a commis des fautes, il a fait au moins quelque chose : c'est Rondet qui a fondé les syndicats miniers, non seulement de la Loire, mais encore ceux du Nord et du Sud. En tous cas, il n'a jamais vendu les mineurs, comme l'a fait le fumiste Cotte dans la dernière grève.

Les temps changent et les hommes aussi. Tant que le sieur Cotte n'a pas été secrétaire de la Fédération nationale, Basly et Lamendin n'étaient pour lui que des coquins, des traitres à la cause, des avachis, des bouffe-galette. Voilà les petits mots doux dont le gratifiait le sieur Cotte. Jaurès, Briand et Millerand étaient alors, par lui, traités de fumistes.

Aujourd'hui, tout est changé, les bouffe-galette et les fumistes, Jaurès, Briand et Millerand sont des honnêtes gens auxquelles l'ancien chambardeur Cotte va lécher les bottes.

C'est pour cela sans doute qu'il tenait tant à aller habiter Paris, afin d'être toujours prêt pour offrir ses services à ces messieurs, ainsi qu'au papa Combes, dont il est devenu, depuis l'année dernière, l'un des plus fidèles chiens de garde.

Il reste à savoir, si une fois que les 8.000 francs que détiennent le sieur Cotte sur les fonds des grévistes seront épuisés, si le trouvera encore des mineurs assez inconscients pour verser leurs centimes pour entretenir un individu qui a le mépris de tous les honnêtes gens.

Je ne le crois pas.

Jules ESCALIER.

Dès le prochain numéro nous supprimerons le service du journal à tous ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement ou qui n'ont pas renouvelé leur abonnement expiré.

Tribune Politique et Syndicale

L'Union internationale des ouvriers plâtriers-peintres de Saint-Etienne invite tous les camarades qui auraient l'intention de quitter Saint-Etienne, soit pour cause de manque de travail ou autre, de ne pas se diriger sur Roanne vu la grève des camarades plâtriers-peintres, car cela pourrait nuire à leur cause. Comptant sur leur conscience et sur leur solidarité.

Pour le syndicat : Le Secrétaire, A. SOUCHON.

Parti socialiste révolutionnaire de Lyon. — A la suite du Congrès de la Fédération révolutionnaire de la Loire, les membres du Parti socialiste révolutionnaire, du Parti socialiste égalitaire et de la Jeunesse internationaliste de Lyon ont tenu une réunion générale le vendredi 10 juillet, salle Genest, cours Morand, 35, où les camarades Boisson et Raffin délégués des révolutionnaires lyonnais ont rendu compte de leur mandat de délégués au Congrès de Saint-Etienne.

Après diverses discussions au point de vue des événements qui ont suivi la constitution de la Fédération révolutionnaire du Rhône, des élections législatives, de la compromission de ses dirigeants avec les partis bourgeois, de la tactique et des principes de l'Unité socialiste révolutionnaire ainsi que de l'action de la Fédération socialiste révolutionnaire de la Loire.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité avec résolution de le maintenir en tout et partout :

Considérant que les membres du P. S. R., du P. S. R. E. et de la Jeunesse Internationaliste ayant été représentés au Congrès où fut constituée la Fédération socialiste révolutionnaire du Rhône : qu'ils ont pris une part active lors des élections législatives de 1902.

Considérant que les dirigeants actuels de la Fédération du Rhône ayant trahit les principes de l'U. S. R., qui sont basés sur les principes de la lutte de classe, à la suite de leurs compromissions, par leurs faits et leurs actes avec et au profit des partis bourgeois dans le Rhône ;

Que ces actes ayant été commis, sans avoir été discutés, ni décidés par les membres de la Fédération du Rhône.

Que ces actes arbitraires et contraires aux principes et décisions de l'U. S. R. ont obligé les partisans de ces principes à s'abstenir de collaborer avec les

transuges de l'U. S. R. qui se parent et se réclament du titre de la Fédération révolutionnaire du Rhône :

Mais ayant continué à suivre et à mettre en pratique les principes de l'U. S. R.

D'autre part, n'ayant pas démissionné de l'U. S. R. et n'en ayant jamais été exclus.

Que nos camarades de la Fédération socialiste révolutionnaire de la Loire, suivant notre même tactique, celle de l'U. S. R. basée sur la lutte de classe.

Pour ces motifs, Le P. S. R., le P. S. R. E., et la J. I. décident de faire partie de la Fédération révolutionnaire de la Loire U. S. R.

Et nomment comme délégué au comité fédéral, le citoyen Bessel, avec mission de se maintenir dans la ligne de conduite suivie jusqu'à ce jour, invitent les congrès du Parti qui se tiendra à Reims, à la confirmer.

Le Secrétaire, RAFFIN.

CHEMINS DE FER DE Paris à Lyon et à la Méditerranée

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M. — Il est délivré, toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M., des carnets individuels ou de famille, pour effectuer sur ce réseau, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, des voyages circulaires à itinéraires tracés par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Le prix de ces carnets comporte des réductions très importantes qui peuvent atteindre pour les carnets collectifs, 50 % du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.500 kil. ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kil. ; 60 jours pour plus de 3.000 kil. L'acte de prolongation, à deux reprises, de 15 jours pour les carnets valables 30 jours, de 23 jours pour les carnets valables 45 jours et de 30 jours pour les carnets valables 60 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal au 10 % du prix total du carnet pour chaque prolongation. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel, il suffit de tracer sur une carte qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P. L. M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs. Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

Ferdinand FAURE

Renseignements commerciaux et divers

CONTENTIEUX - RECOURS

Défense devant les Tribunaux de Commerce et de Paix

LIQUIDATIONS - EXPERTISES

Vente et achat de fonds de commerce et d'immeubles

CONSULTATIONS relatives à la Loi sur les Accidents du Travail

Rédaction d'Actes sous-seing privés

BAUX, ACTES CONSTITUTIFS DE SOCIÉTÉ, ETC.

CABINET Place Marengo

Angle des rues Gérold et de Lodi

VINS EN GROS ET SPIRITUEUX

SPÉCIALITÉ DE QUINA

RANG Aîné

44 et 46, rue Désirée, SAINT-ÉTIENNE

HALLE AUX VINS

ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES

Siège social : Saint-Etienne, 14, Avenue Denfert-Rochereau

Succursale : Saint-Chamond, 9, Rue du Quartier-Neuf

LA HALLE AUX VINS porte à la connaissance de ses nombreux clients qu'ils trouveront toujours dans ses magasins des vins défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

Grand choix de Midi, depuis... 25 francs l'hecto

Beaujolais et Maconnais, depuis... 35 francs l'hecto

VIN BLANC SEC, BOURGOGNE, BORDEAUX ETC., prix suivant qualité

Entrée Libre. - Dégustation gratuite

LES BIENFAITS RECONNUS DE

L'EAU D'ARQUEBUSE DU PATRONAGE

IMPRIMERIE SPECIALE DU "PEUPLE"

Adresser les Commandes aux Bureaux du Journal

EMPLATRE BARBERON

NOTICE

Les succès obtenus par l'emploi des emplâtres dans la plupart des maladies expliquent le grand nombre de personnes qui ont recours à ce moyen préservatif et curatif.

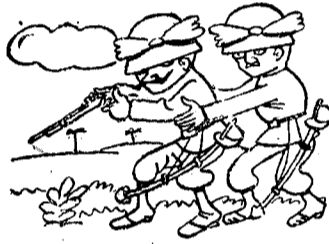
Qu'il nous soit donc permis de rappeler ici ce qu'écrivait le docteur Jules Petit dans la *Gazette des Hôpitaux* du 8 mai 1860. Cela est toujours vrai. « Lorsque deux actes physiologiques et pathologiques d'une certaine valeur viennent à s'exercer en même temps, le plus puissant atténue l'autre. C'est ainsi qu'on explique le célèbre aphorisme d'Hippocrate : *Duobus laboribus simul obortis non in eodem loco vehementior obscurat alterum*. Sur ce principe a été fondée la médication transpositive, qui, comme on le sait, consiste dans le déplacement d'une irritation fixée sur un organe important de la vie, au moyen d'une fluxion thérapeutique établie sur un point quelconque de l'économie. Les principaux agents auxquels on a recours dans ces circonstances sont les emplâtres. »

Il y a cent ans, l'ingénieux mécanisme de cette méthode si efficace était à peine soupçonné encore, et les médecins attendaient en quelque sorte à la dernière extrémité pour conseiller l'emploi des dérivatifs externes. Heureusement il n'en est plus de même aujourd'hui, et personne n'ignore que dans les bronchites graves et rebelles, les pleurésies, les pneumonies, les affections du cœur, les hydropsies, les rhumatismes, les points douloureux, les maladies des viscères abdominaux, les lésions du système nerveux, central ou périphérique, les révulsifs externes rendent de très grands services. Nous ne pouvons que conseiller l'emploi de ceux qui n'ont aucune action irritante, et, dans ce cas, **L'EMPLATRE BARBERON**, préparé avec la résine cuite de sapin de Norwège se place au premier rang.

Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature en trois couleurs : vert, rouge et bleu. -- PRIX : 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. 50. Pour les enfants : 0 fr. 60

LA SEMAINE COMIQ

AU SOMALILAND



Le dernier cri.
— Savez-vous ce que le mullah dira si vous le ralez.
— ...
— Il dira en s'f...t de vous : il en a un œil, celui-là!

EXPLICATION POLITIQUE



— Comment voulez-vous maintenir la bonne entente dans un ministère...
— C'est impossible!.. il y a trop de chefs de division.

LE BON MOYEN



— Mon vieux, il n'y a que deux moyens pour réussir auprès des femmes : l'esprit ou l'idiotie.
— C'est bienheureux!.. il y en a au moins un qui est à la portée de tout le monde.

FÊTE NATIONALE



— Ça va m'faire bientôt trente-trois ans, mon petit... avoue que je ne suis pas trop décatie et que je fais encore des conquêtes.

RECOMMANDATION



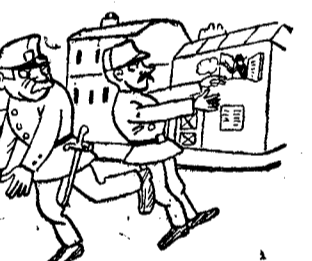
— Enfin que savez-vous faire?
— Je suis ventriloque, géant, très ferré en droit, je connais le code civil le code pénal, le code de commerce.
— Oui, je vois que vous avez plusieurs codes à votre arc.

SAISON D'ÉTÉ



Au guichet du théâtre.
— Et vous avez du monde par ces chaleurs là?
— Mais oui... il y a tant d'affections pour lesquelles on prescrit les sudorifiques.

INSTANTANÉ



Epreuve instantanée d'un cliché fait de nuit à Paris, au moment où retentit ce cri désormais bien connu : Voilà les Apaches!

GRANDES CHALEURS



On annonce que dame Censure elle-même vaincue par la chaleur, coupe culottes et pantalons et met au rancart les feuilles de vignes qu'elle avait imposées pendant l'hiver.

GAVROCHE



— Oh! la la!.. C'qu'il est a platandre c'type là... doit lui falloir une échelle pour s'moucher.

LE DERNIER BATEAU



Plusieurs journaux continuent à annoncer la prochaine constitution de la Haute Cour. A la même heure M. Q. de Beurepaire reçoit une petite embarcation, sur laquelle est écrit ce seul mot : Kari.

CAFÉ DES VILLAS Louis Garnier, prop^{re}, 104, cours Fauriel, Saint-Etienne. Vins du Beaujolais, consommations de premier choix. Cassé-croûte. On prend des pensionnaires.

CORDONNERIE B. Besset, 120, rue Garibaldi, Lyon. — Se REPARATIONS recommandé tout particulièrement aux camarades socialistes et syndiqués.

Vins en gros Beaujolais, lyonnais, côtes du Rhône, midi, etc., etc. **BOUDRAS Fils**, rue Jeanne-d'Arc, à SAINT-CHAMOND. Livraison à domicile pour toutes quantités. Bonnes conditions de paiement.

Anthracites Charbons de toute provenance. **Jules REVOL**, entrepositaire, rue des Forges, 27, St-Etienne. et Agglomérés Livraison à domicile pour toutes quantités.

Bottes aux commandes : Place de l'Hôtel-de-Ville, 3; rue Michelet, 63; place Jacquard, 13.

Imprimerie, reliure BUTTY, rue Ste-Elisabeth, ROANNE Travaux en tous genres aux meilleures conditions. Exécution rapide et soignée.

Café Bourchet 115, cours Lafayette, à LYON. Réunion des Camarades socialistes. Siège du Comité central socialiste révolutionnaire. Consommations de première qualité.

Cordonnerie en tous genres. **FAURE**, place Sainte-Barbe, 19, à Saint-Etienne. Livraison rapide. Travail soigné. Prix modérés.

Café Argaud angle des rues de Lodi et Gérentet, à ST-ETIENNE. Rendez-vous des Camarades. Consommations de premier choix.

Bouillon du Grand-Moulin

MENABE 8 - Rue du Grand-Moulin - 8 SAINT-ETIENNE Repas à 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. et au-dessus. — Service à la carte à toute heure — Bonnes consommations.

Nous recommandons le **Bouillon du Grand-Moulin** à tous les camarades de passage à Saint-Etienne.

Ameublements de tous Styles. Sièges et Tentures. Bronzes et Terres-Cuites, Travaux d'Art. Cheminées Boisées, etc. **PONCET Aîné**, Tapisier-Décorateur, 12, rue de l'Hôpital et rue Gambetta, 18, Ateliers : rue Fontainebleau Saint-Etienne.

Magasin spécial de Meubles et Tentures en location. Banquettes, Portières et Tapis pour Bals et Soirées. Plans, Croquis et Devis sur demande. Saint-Etienne, médaille d'argent. Naples, médaille d'or.

CONSTRUCTION DE CYCLES

M. BOUTEYRE

Mécanicien à la Terrasse (maison Rey) SAINT-ETIENNE (Loire) TRAVAUX DE PRÉCISION Spécialité pour Cycles de course Réparations en tous Genres

CAFÉ DE LA SOURCE

G. BARBIER

14, Rue Praire CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX Trips à la Mode de Caen

PRIX DES PLUS MODÉRÉS

Le meilleur moyen de soutenir le journal et de le propager, c'est de contracter et de faire contracter par nos amis ou connaissances un abonnement d'un an ou de six mois au moins.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné _____ demeurant _____ déclare souscrire un abonnement d'_____ au PEUPLE, à partir du _____ (Signature)

Remplir ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur du PEUPLE. Pour éviter les frais de recouvrement, y joindre un mandat-poste.

Près la place Chavanelle 29, Rue du Chambon, 29 Près la place Chavanelle

Ouverture d'un Magasin de Détail dans la Fabrique

CORDONNERIE FRANÇAISE

Il manquait à Saint-Etienne une GRANDE MAISON DE CORDONNERIE spécialement organisée pour les besoins de la Population travaillante où l'ouvrier, l'employé aussi bien que l'artisan des campagnes puissent trouver tous les genres de chaussures à des conditions de qualité et de prix défiant toute concurrence.

Frappée de cette situation et voulant éviter les risques de pertes que la vente en gros fait toujours courir, la CORDONNERIE FRANÇAISE a décidé de créer dans sa fabrique même, c'est-à-dire sans frais généraux, un magasin pour la vente directe au consommateur des produits de sa fabrication.

Basée sur le système qui a fait l'immense succès des Grandes Cordonneries à Paris, Lyon et autres villes importantes, la Cordonnerie Française aura pour principe absolu de vendre en détail au prix de fabrique et de supprimer tout intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, afin d'arriver à faire un chiffre sans courir aucun risque.

Pour atteindre ce but trois moyens principaux sont employés par la Cordonnerie Française :

1° La réduction au minimum de tous les frais généraux ;
2° La suppression des risques de pertes par la vente exclusivement au comptant ;
3° La vente à prix fixe. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

A la Cordonnerie Française pas de frais inutiles, là il n'y a ni tentures, ni glaces, ni dorures ! On ne fait pas de crédit, donc jamais de pertes ! Voilà pourquoi on peut vendre bon et bon marché.

Chaussez-vous à la CORDONNERIE FRANÇAISE, vous économiserez 30 0/0

29, Rue du Chambon, 29

SUCCURSALES
Le Soleil, 48, grande rue du Soleil, 48. Grand-Croix, 46, rue de Lyon, 46. Feurs, 2, rue d'Urfé, 2.
Chambon-Feugerolles 24, rue Gambetta. Rive-de-Gier, 43, rue de Lyon, 43. Saint-Galmier, 11, rue Nationale, 11.
Pirminy, 4, rue du Marché, 4. Montrison, 47, rue Tupinierie, 47. Chazelles-s-Lyon, r. la Gare (angle rue Papillon)

Pour faciliter les acheteurs des environs, la Cordonnerie Française installe des succursales aux adresses ci-dessus. Les prix vendus dans ces succursales seront les mêmes que ceux de la Fabrique

ENTREPOT DE BIÈRES

Fabrique de Limonade

J.-B. GRAS

66, r. d'Annonay, ST-ETIENNE

ANTHRACITE

Garanti sans poussière Livré au Détail par 100 kilogs

La Maison facilite les groupes de consommateurs qui désirent prendre un wagon complet pour se le partager

DÉMÉNAGEMENT de MÉTIERS

Camionnage en tous genres

FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS

Hygiéniques, végétales et bienfaisantes

JALLON & BONNARD

23, rue Marengo, et 12, rue St-Honoré. - ST-ETIENNE

Buvez et Offrez à vos Amis, ses PRODUITS RECOMMANDÉS

La Menthe des Familles L'Élixir Végétal des Sept-Pins Liqueur superfine digestive et rafraichissante Grande Liqueur de dessert

ABSINTHE, CITRONNADE, CASSIS, QUINA, GENTIANE et Liqueurs supérieures de toutes sortes

DEPOT GÉNÉRAL DES PRODUITS DU PATRONAGE